



PNRS

Portail National des Ressources et des Savoirs

SANTE



ENSOSP
Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers

Publié sur :

Plateforme Santé

Ressource :

Article d'expert

Auteurs :

Jean-Marie STEVE

SDIS 06

Médecin lieutenant-colonel

Pilote de la plateforme Santé

Expert en Santé en Service et coordinateur national au CERISC

Formateur à l'ENSOSP

✉ jean-marie.steve@ensosp.fr

Alain PORQUET

Médecin de prévention

Responsable ADRASEC 06

Date :

05/01/2017

Titre : Etude de poste : Activités SPV ADRASEC





Les différents aspects

Activités

1. Recherche de balise d'aéronef :
En cas d'alerte SATER (Sauvetage Aéroterrestre) par la Préfecture, le CODIS est informé de cette action : les membres de l'ADRASEC (Associations Départementales dépendant de la Fédération Nationale des RADioamateurs au service de la SEcurité Civile) se rendent sur les lieux avec leur propre véhicule ou se rendent au CIS Cannes la Bocca où un PC mobile est remis. Puis, ils se rendent sur les lieux avec un conducteur SPV de l'ADRASEC (pour le PC mobile uniquement) et dans le respect des règles de conduite en intervention.
Ensuite, ils peuvent être amenés à effectuer des marches courtes (efforts physiques modérés) ou des trajets en passager de véhicules tout terrain sapeur-pompier, exceptionnellement passer dragon 06 ou autre hélicoptère SAR (Search And Rescue = recherche et sauvetage).
2. Mise en œuvre de réseaux radio palliatifs :
Sur demande préfectorale ou du CODIS, cette activité a lieu en cas de panne ou de saturation des réseaux habituels de communication.
3. Pas d'activité de secours, ni incendie.

Organisation

L'ADRASEC est une association agréée Sécurité Civile et reconnue d'utilité publique par l'intermédiaire de la Fédération.

Une permanence H24 tous les jours de l'année est effectuée et référencée en préfecture, au CODIS, au RCC de Lyon (Rescue Coordination Center = Centre de coordination de sauvetage).

Il s'agit d'une association de bénévoles dont certains membres sont également Sapeurs-Pompiers Volontaires dans le cadre d'une convention de partenariat avec le SDIS. Ils interviennent toujours en équipe de 2.

La durée des opérations est de quelques heures ou plus pour les réseaux palliatifs.

Aspects matériels

- Un PC mobile (véhicule léger du SDIS) leur est affecté, conduit uniquement par un membre SPV.
- Le matériel utilisé est conditionné dans des malles de transport d'environ 5 Kg, facilement transportable en véhicules légers (à disposition des membres et remis au CODIS et en préfecture) ou avec le PC mobile (plusieurs disponibles)
- Les Equipements de Protection Individuels portés sont une tenue d'intervention comprenant des chaussures type rangers, pantalon bleu marine, polo, pullover, casquette, gilet de sécurité fluo et veste type parka (pas de casque ni lunettes de protection) + identification.

Aspects humains

Les compétences requises sont une licence de radioamateur.

Une condition physique minimale est nécessaire au regard des contraintes modérées physiques, articulaires, musculaires et cardiorespiratoires.

Les risques observés

- Accidents routiers lors de la conduite vers le lieu d'intervention (notion de stress, de conduite avec un véhicule personnel).
- Accidents de plein pied : chutes de plein pied sur terrain accidenté (bottes rangées) et risque d'entorse.
- Exposition ponctuelle aux vibrations corps entier (véhicule tout terrain), en cas de pathologie rachidienne.
- Port de charges modérées.
- Ambiance thermique :
 - o travail aux intempéries,
 - o chaleur (risque de déshydratation si exposition prolongée),
 - o froid,
 - o altitude modérée possible (recherche d'aéronef).
- Risques cardiovasculaires : efforts modérés et contraintes faible en endurance.
- Risques psychologiques :
 - o travail de nuit potentiel (faible potentiel d'alerte mais mise en œuvre prolongée possible sur le terrain),
 - o stress en cas de situation de catastrophe.

Conclusions médicales

- **Le suivi de l'état de santé** est effectué annuellement et comprend un examen médical clinique complété par un visiotest, un audiogramme tous les 2 ans, une spirométrie, un ECG et une biologie sanguine tous les 3 ans.
- Une attention particulière sera portée sur :
 - o l'aptitude à la conduite de VL,
 - o l'état cardiovasculaire stable et l'existence de facteurs de risques cardiovasculaires,
 - o la prise de médicaments ou produits (alcool) pouvant altérer la vigilance.
- **L'aptitude opérationnelle** pour cette activité est limitée à une « aptitude au poste ».

